



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de Septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VIDAL Vincent, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme. FRAY Monique, M. VILLALONGA Jérémy et Mme FABRE Nathalie.

Procurations : Mme. FRAY Monique a donné procuration M. PAUL André, M. VILLALONGA Jérémy à M. TOULOUSE Thierry et Mme. FABRE Nathalie à Mme AMRANE Nadia.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2023-050 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE CULTUREL (EX SOCIO CULTUREL / SMJ) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il conviendrait de revoir les modalités de location des salles de l'espace culturel (ex Socio Culturel / SMJ), qui était fixé par la délibération en date du 24 Mars 2011, du 22 Janvier 2018, et du 27 Février 2023.

En effet, la salle « RODIN » de part, son équipement et son fonctionnement, il s'avère nécessaire d'établir un tarif spécifique à cette salle.

Il est proposé :

ASSOCIATIONS loi 1901	Occasionnel but non lucratif	Gratuit	
	Occasionnel but lucratif	80,00 €	par utilisation
	1 Fois / Semaine	100,00 €	par an

Particuliers	100,00 €	par utilisation
Salle "RODIN"	15,00 €	par semaine
Forfait de remise en ordre	85,00 €	FORFAIT

Il invite en conséquence le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

DECIDE :

- **que les règlements d'utilisations des salles de l'espace culturel (Ex Socio Culturel / SMJ) sera modifié en conséquence pour tenir compte de ces tarifs.**

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents : 15
 Nombre de votants : 17
 Pour : 17
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 25 Septembre 2023,
 Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.